

Le point sur la CAMEIC

Une Entreprise d'assurance apportant une multitude de solutions de niche.
par JG. Hitzel

Jean-Michel PLA, son Directeur Général, a réuni ce 25 janvier ses fidèles correspondants de presse dans un restaurant connu de lui seul pour leur annoncer le lancement du contrat ATMP,

ACCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLE.

Plutôt que de développer d'emblée ce nouveau produit, qui vient à son heure puisqu'il n'y a plus que ACE Europe, AGF et le GAN qui le proposent, nous préférons resituer d'emblée l'ensemble des solutions que propose cette entreprise d'assurance une lointaine création du Comité des Forges - qui sont autant de niches à exploiter par le courtier astucieux.

C'est dans les vœux pour 2005 aux sociétaires et partenaires présentés par Jean-Michel Pla que nous trouvons cette synthèse, reprise ainsi dans le journal d'information « Faire Face » de la CAMEIC.

« L'année 2004 aura été une nouvelle année d'innovation et de développement pour la CAMEIC, puisque de nouveaux produits sont venus compléter l'offre de la CAMEIC, toujours dans son domaine de prédilection que sont les pertes pécuniaires diverses.

Désormais, cette offre se décline en assurances pour les risques sociaux, parmi lesquelles nous trouvons naturellement INTAC et sa formule conseil & formation FORM'INTAC, AGAPE, qui reste toujours la seule et unique solution pour un cadre au chômage, et depuis le 1^{er} janvier 2005, ATEXYA, l'assurance accidents du travail.

Pour les risques spéciaux, la gamme comprend ARIAS, ARMONIE et FESTALIS, pour l'assurance « annulation ou report d'évènement », et CAAREA, pour l'assurance dommage mécanique. Enfin, l'assurance pertes financières APEFI et l'assurance perte de

loyers EGERIS, constituent l'offre de la CAMEIC dans les risques financiers.

Un site Internet remis au goût du jour et intégrant l'ensemble des produits a été mis en place en tout début d'année 2005 et comporte désormais un nouvel espace dans lequel chaque sociétaire pourra trouver des renseignements personnels sur sa situation individuelle mais la grande innovation de cette fin d'année 2004 réside dans la commercialisation au profit des PME-PMI, d'ATEXYA, une assurance destinée à couvrir les hausses de taux imputées aux entreprises à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Il nous est, en effet, apparu intéressant de permettre aux entreprises de se mettre à l'abri d'évènements qui peuvent s'avérer catastrophiques pour l'avenir d'une PME.



Jean-Michel PLA - Dir. Général

Franck Lapuyade, concepteur de ce produit original, a tenu à associer à l'assurance perte financière proprement dite, un volet prévention et un volet protection juridique. Par cette solution globale, la CAMEIC met à la disposition des chefs d'entreprises, un outil essentiel pour leur permettre de faire face aux accidents du travail qui

qu'il arrive...

Associée à INTAC, assurance interruption d'activité, ATEXYA positionne la CAMEIC comme l'interlocuteur privilégié des PME face aux risques sociaux. »

Il nous reste à souhaiter que la SCCA qui a déjà pris langue avec Jean-Michel Pla valide certains de ses produits et les diffuse par son catalogue après adaptation et labellisation appropriées.

CAMEIC

11 bis rue Portalis - 75008 Paris
Tél. 01 45 22 85 64

Les Hommes

* La FFSA a un nouveau délégué général Jean-Marc Boyer, nommé le 15 février, soit peu après le départ d'André Renaudin ; passé par la CCA (Commission de Contrôle des Assurances), le bureau des assurances de personnes à la Direction du Trésor, il intègre ABEILLE VIE, partenaire de l'AFER puis prend des responsabilités opérationnelles chez AVIVA, tournées vers l'Europe Centrale principalement ; de nombreux chantiers attendent cet homme de 40 ans, polytechnicien, et réputé gros bossueur.

* Stanislas CHAPRON, 46 ans, membre du Directoire de MARSH France présidé par Jean-Yves Durance, est nommé Directeur Général avec l'objectif de définir un nouveau modèle économique bâti autour d'une transparence totale.

et bien d'autres sont à mentionner...

Ouvrage reçu au SFAC

Un Contrôleur général pour les Finances Publiques - « c'est une belle harmonie, quand le dire et le faire vont ensemble » écrivait Montaigne : un rapport qui propose l'instauration d'une institution présidée par un haut fonctionnaire dont la charge serait de mettre en application les recommandations de la Cour des comptes ; celles-ci arrivent d'une part trop tard, mais de surcroît sont peu suivies car « on » objecte que l'environnement social et/ ou politique a changé dans l'intervalle. Toutefois une telle instance aurait, de par sa seule existence, le pouvoir de contrebalancer le pouvoir discrétionnaire de l'Elysée et de justifier les contrôles que le parlement devrait mieux exercer.

■ 79 pages - 10 € chez Institut Montaigne - Tél. 01 58 18 39 29.

Avis aux éditeurs

Nous ne sommes pas fâchés, au SFAC, de lire les ouvrages que vous éditez à condition de les recevoir; outre votre Rédacteur en chef, notre Délégué général, nos consultants attirés, il y a les Présidents de Commissions qui sont autant d'experts dans leur branche... et on en rendra compte, dans ces pages, avec toute l'honnêteté requise - La Rédaction.